



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RFI

Question écrite n° 46914

Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de suppression des émissions de Radio France internationale dans six langues (allemand, laotien, albanais, polonais, turc, serbo-croate, russe) sur les dix-neuf langues que compte cette chaîne. Cette disparition sans concertation met en cause le rayonnement de RFI dans de nombreux pays. Cette remise en cause est particulièrement préoccupante dans les pays comme la Russie, où liberté de la presse et des idées est menacée, et dans lesquels RFI a un rôle essentiel pour la diffusion des idées. Par ailleurs, en raison des entraves à la connexion à Internet dans des pays comme la Chine, la diffusion sur Internet ne peut se substituer à une diffusion hertzienne. Il exprime, par ailleurs, son inquiétude quant à la tension perceptible dans les équipes de RFI et de France 24, tension qui s'est renforcée à l'occasion des départs de journalistes reconnus et des menaces de sanctions contre un journaliste pour ne pas avoir contredit un des ses invités parlementaires. Considérant que la réduction du nombre de langues dans laquelle RFI est diffusée est de nature à réduire l'influence de la culture française dans le monde, il la prie de renoncer à l'intention du Gouvernement de baisser les crédits publics à l'audiovisuel extérieur (298 millions en 2009) de 30 millions d'euros d'ici à 2011.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication tient à rappeler que le multilinguisme est une dimension clé du rayonnement de la France à l'étranger. La réforme des langues en cours sur Radio France Internationale (RFI) n'a en aucun cas vocation à le remettre en question ; le multilinguisme est en effet essentiel pour conforter l'identité et l'audience de RFI. Cependant, la situation de RFI, dont l'état financier dégradé reflète une crise existentielle profonde, implique une modernisation et une redéfinition de ses missions. La nécessité d'une telle réforme n'est pas une idée neuve : le rapport de l'inspection générale des finances de 2004, tout comme plus récemment le relevé d'observations définitives de la Cour des comptes concernant RFI, concluaient sur son caractère indispensable. S'agissant des émissions en russe, les dirigeants de RFI ont estimé nécessaire de continuer à les assurer. Leur diffusion radiophonique est donc maintenue en ondes courtes et en modulation de fréquence. Par ailleurs, il est apparu souhaitable qu'en complément, les contenus en russe soient développés sur Internet pour augmenter leur accessibilité. L'audience sur Internet croît de façon encourageante (+ 242 % entre février et octobre 2008). 16 % des décideurs russes utilisent aujourd'hui Internet. Concernant les émissions en langues allemande, polonaise, albanaise, serbo-croate et lao, leur audience extrêmement confidentielle témoigne de leur faible impact, et implique des coûts importants qui ne permettent pas d'envisager de les conserver dans ces conditions. Le ministre tient à rappeler qu'il ne s'agit à ce stade que d'une proposition de la direction de RFI, puisque ce projet ne saurait être décidé qu'après la consultation du comité d'entreprise, actuellement en cours. Par ailleurs, en ce qui concerne les crédits destinés à l'audiovisuel extérieur, qui font depuis l'année 2009 l'objet d'une enveloppe globale confiée à la société holding audiovisuelle extérieure de la France (AEF), à charge pour elle de la répartir, il n'est pas envisagé de les faire baisser à l'horizon 2011. Au contraire, le Gouvernement a d'ores et déjà validé les grandes lignes de la stratégie des dirigeants de l'AEF qui repose sur une logique d'investissements préalables à une baisse des ressources publiques à plus long terme. Toutefois, la trajectoire pluriannuelle précise de ressources publiques retenue sera inscrite dans le contrat d'objectifs et de moyens de la société, actuellement en cours de négociation. Ce contrat sera transmis pour avis

aux commissions parlementaires compétentes.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46914

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 2009, page 3701

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10869